

TELECAT/UNICAT: UN RESEAU COOPERATIF
DE GESTION AUTOMATISEE DE DOCUMENTATION

Onil Dupuis
et
Pierre Deslauriers

Conférence des recteurs et des principaux
des universités du Québec
2, Complexe Desjardins, suite 1817, Montréal, H5B 1B3

RESUME

Le système coopératif de catalogage automatisé en accès direct TELECAT/UNICAT est maintenant dans sa troisième année d'opération et compte 17 usagers dont des bibliothèques universitaires, gouvernementales et publiques. Cet exposé décrit l'évolution du système quant à la normalisation, la gestion et l'effort de coopération consenti par tous les usagers, tant au niveau technique qu'au niveau financier. Enfin, on présente le plan de développement dont les objectifs sont de faire évoluer ce système vers un système de gestion complet de bibliothèques.

TELECAT/UNICAT

La caractéristique la plus originale et certainement la plus intéressante (pour ne pas dire attrayante) du système TELECAT/UNICAT est son aspect coopératif. Il s'agit d'un système, développé en coopération par ses usagers, dont les dossiers traités par chaque institution sont accessibles à l'ensemble des usagers.

En effet, une des principales caractéristiques de ce système est sans contredit son fichier collectif. Ce fichier comprend tous les dossiers traités (ou catalogués) par les usagers depuis le début du système, soit maintenant près de 318,800 dossiers. Le grand avantage de ce fichier est d'éliminer la duplication du catalogage entre les usagers puisque ces derniers ont adhéré au principe qu'un dossier traité une fois, est traité pour tous les usagers d'une même langue de telle sorte que les usagers subséquents d'un dossier sont liés par un dossier du fichier collectif. Nous aurons l'occasion de reparler plus loin de l'effort de normalisation consenti par tous les usagers.

A long terme, ce fichier servira de base pour la plupart des opérations et services de bibliothèques dont la recherche pré-commande (certains usagers ont d'ailleurs commencé à utiliser la banque de données à cette fin), le prêt-entre-bibliothèques (tous les utilisateurs d'un dossier étant identifiés) et la rationalisation des collections à cause de l'accès facile et rapide aux collections des divers usagers.

Au Québec, cette volonté de coopération des usagers du système TELECAT/UNICAT ne s'applique pas uniquement au partage des ressources documentaires et matérielles mais se manifeste également de façon tangible dans la mise en commun des ressources humaines et financières. Ainsi, bien qu'il s'agisse d'un système inter-provincial bilingue dont la gestion est assurée par le Council of Ontario Universities (COU), pour les usagers ontariens, et par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), pour les usagers québécois, les impératifs de fonctionnement et d'opérationnalisation d'un tel système coopératif ont rendu nécessaires la mise en place de mécanismes et d'une structure de fonctionnement(1) permettant un recours plus direct à l'avis de l'utilisateur pour tout ce qui concerne les dimensions techniques de ses opérations.

D'autre part, dès le début du projet, il fut décidé que seules les universités Laval et McGill

participeraient de plein droit à l'expérience-pilote, alors que les autres universités intéressées y participeraient à titre d'observateurs. C'est d'un commun accord, cependant, que tous les membres de la CREPUQ acceptaient de participer, sur une base coopérative, au partage des frais relatifs à cette expérience.

La formule de calcul utilisée pour une répartition proportionnelle des coûts totaux est basée sur le nombre d'étudiants équivalent temps plein de chaque institution. Cette formule offre l'avantage de permettre à chacun de profiter de tous les avantages et services du système et d'y apporter une contribution financière proportionnelle à ses moyens. En effet, les formules de calcul des subventions du gouvernement du Québec sont elles aussi basées sur le nombre d'étudiants équivalent temps plein.

Dès l'An II, toutes les universités québécoises, à l'exception de l'Université du Québec, étaient reliées au système. Le budget adopté partageait en deux catégories les coûts du système: coûts fixes et coûts variables.

Les coûts variables étant directement liés à l'utilisation du système, les usagers décidèrent, encore une fois d'un commun accord, d'en assumer complètement les frais.

Par contre, les frais fixes du système, qui incluent les frais d'administration, de télécommunication et certains frais de participation, furent répartis, sur une base coopérative, entre tous les usagers québécois.

De plus, pour l'An III, les frais de télécommunication de l'ensemble des usagers du système sont facturés sur une base coopérative, selon une pondération affectée à chaque institution en fonction de sa taille. Ce qui signifie, que les usagers québécois bénéficient d'une double répartition de leurs frais de télécommunication. Une première répartition sur l'ensemble des usagers, selon la taille de l'institution, et une deuxième, effectuée par la CREPUQ, à partir du total des frais encourus par les usagers québécois, selon le nombre d'étudiants équivalent temps plein de chaque institution.

La recherche constante de formules pour rendre l'accès au système plus économique est une conséquence directe de l'esprit de coopération avec lequel les usagers travaillent depuis les origines du projet et

sans lequel un tel système n'aurait pu évoluer depuis trois ans.

Avec l'augmentation du nombre d'usagers non universitaires, il deviendra de plus en plus impérieux de trouver une nouvelle formule de calcul permettant un partage équitable des frais, basé sur des critères communs à tous les usagers québécois. Plusieurs formules ont d'ailleurs déjà été suggérées. Une chose demeure certaine, c'est la volonté de chacun des participants de partager sur une base coopérative les coûts de la participation québécoise au système.

I. DEVELOPPEMENT DU SYSTEME.

.1 Phase préliminaire: 1973-1974.

Cette phase s'est étendue du 1er juillet 1973 au 31 décembre 1974 et est considérée comme la période préparatoire à la mise en opération du système. Un groupe de travail fut créé afin d'établir la liaison avec le groupe ontarien, participer aux réunions et coordonner l'établissement du système dans les universités québécoises. Ce groupe s'est, par la suite, adjoint les services d'un informaticien à plein temps dans le but de le conseiller sur les questions techniques.

A la fin de cette phase préliminaire, les normes minimales d'entrée, le manuel de codification, le manuel de l'opérateur de terminal, les spécifications pour les produits connexes et les terminaux étaient mis à la disposition des usagers.

.2 Phase d'essai: 1974-1975.

Cette période, initialement prévue du 1er janvier au 31 décembre 1974, devait constituer la période-démonstration du système; mais elle n'a pu se concrétiser que vers la mi-mars 1974. Les difficultés éprouvées par UT/LAS dans la mise sur pied opérationnelle du projet en sont la cause principale: pannes répétées et souvent prolongées du système, pénurie de ports d'entrée, rodage de la programmation, etc.

A cause des difficultés techniques rencontrées au cours de la première partie de la phase d'essai, et afin de lui donner un caractère plus

significatif, les usagers ont décidé, d'un commun accord, de prolonger cette période jusqu'au 30 avril 1975, pour les usagers ontariens, et au 31 mai 1975, pour les usagers québécois.

Malgré les difficultés de mise en oeuvre, la période d'essai s'achevait sur un bilan fort positif. Au 31 mai 1975, 12 universités participaient à un réseau de télécatalogage bilingue en mode interactif et avaient accès à un fichier-source de 531,641 dossiers et à un fichier collectif de 90,773 dossiers (117,907 dossiers individuels).

La preuve était faite de la viabilité et de l'applicabilité d'un tel système à la communauté universitaire.

.3 Période-démonstration: 1975-1976.

L'arrivée tardive des nouveaux participants québécois n'avait pas permis d'effectuer la démonstration véritable du projet au cours de l'An I, tel que prévu. C'est pourquoi les usagers québécois décidèrent de faire de l'An II la période-démonstration du projet et de considérer l'An III du projet comme la première année d'opération du système. De cette façon, les usagers s'accordaient la possibilité de profiter de cette période pour étudier et suggérer des solutions aux divers problèmes identifiés au cours de l'An I. Ces études devaient porter principalement sur la structure, le statut des participants, l'équipement et le fournisseur des services informatiques(2).

Au cours de la première partie de l'An II, grâce aux solutions apportées aux difficultés relatives à l'obtention des nouveaux disques nécessaires à la mise en mémoire des dossiers, les fichiers-sources ont pu être mis sur une base régulière à la disposition des usagers.

Au 31 décembre 1975, ceux-ci comprenaient 584,883 dossiers du MARC/LC (Etats-Unis) et 20,162 dossiers du MARC/CAN (Canada), soit toute la production courante de ces deux pays. A la demande même des usagers, il a été décidé de ne pas mettre en mémoire le MARC/BNB (Angleterre);

quoique disponible, son taux de duplication très élevé avec le MARC/LC ne justifiait pas les coûts supplémentaires occasionnés par sa mise en mémoire.

A la même date, le fichier collectif, comprenait 181,715 dossiers; ce qui permet de constater que, au cours des sept premiers mois de l'An II, les usagers ont traité autant de titres que pendant les dix-huit mois de l'An I.

Au 1er juin 1976, les fichiers comprenaient 629,763 dossiers du MARC/LC, 27,201 du MARC/CAN et le fichier collectif 247,984 dossiers. Du total des dossiers, 287,836 étaient en actif et 616,112 en passif.

Cette augmentation notoire du nombre de dossiers du fichier collectif n'est sans doute pas étrangère à la mise en vigueur par l'OLC, dès le mois de juin 1975, de plusieurs mesures incitatives à une meilleure utilisation du système. En effet, afin d'augmenter la contribution de chaque usager au développement du fichier collectif, l'OLC a institué une nouvelle structure de prix offrant des rabais à l'utilisation. Les usagers qui organisent leurs opérations en fonction de cette structure de prix, ont la possibilité d'obtenir une réduction appréciable de cette portion des coûts variables et en même temps, fournissent une plus grande contribution au développement du fichier collectif.

.4 Période opérationnelle: 1976-1977.

L'An III constituera la première année d'opération du système. S'il est encore trop tôt pour en réaliser une évaluation sérieuse, il est d'ores et déjà possible de constater une amélioration sensible de l'utilisation du système.

Ainsi, au 22 mars 1977, les fichiers comprenaient 43,577 dossiers du MARC/CAN, 732,518 du MARC/LC et le fichier collectif 349,344 dossiers. Du total des dossiers, 254,394 étaient en actif et 871,045 en passif.

II. NORMALISATION.

Un système coopératif du type TELECAT/UNICAT requiert que tous les usagers adhèrent volontairement à des normes d'entrée des données. Ces normes minimales pour le traitement des dossiers comprennent l'adoption d'un format de communication basé sur le format de communication du MARC/CANADIEN, les Règles de catalogage anglo-américaines, l'ISBD(M) et les vedettes-matière (Library of Congress Subject Headings pour les anglophones et le Répertoire des vedettes-matière de Laval pour les francophones). Dans la mesure du possible, les usagers ont décidé de ne pas déroger de ces normes sauf pour des raisons de nature pratique ou d'exigences communes.

Un autre aspect de la normalisation est devenu nécessaire au niveau du traitement des dossiers. Il est inévitable dans un système coopératif que des erreurs se glissent dans les dossiers. Même les fichiers-sources (MARC/LC, MARC/CAN) comprennent de ces erreurs. Il a donc fallu trouver un mécanisme capable d'assurer une certaine uniformité du fichier collectif. Dans chaque institution, on a désigné ce que l'on appelle un "éditeur local" et ce dernier est responsable de la qualité normative des dossiers.

On se rendra facilement à l'évidence que sans l'acceptation de normes par tous les usagers, il serait impossible d'en arriver à uniformiser les données au niveau du fichier collectif. Ce n'est que par un effort commun et constant que les participants ont pu réussir à s'entendre sur ces normes communes.

III. PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES D'AVENIR.

Les difficultés éprouvées au cours de l'An I avaient provoqué une insatisfaction marquée des usagers face à la qualité des services de UT/LAS. Malgré de nombreuses rencontres avec ses représentants, les négociations avec UT/LAS n'obtenaient qu'un succès très relatif.

Parallèlement, dès le mois de juin 1975, et ce afin de s'assurer une solution de repli advenant le cas où aucune entente satisfaisante ne pourrait être conclue avec UT/LAS, une étude des autres systèmes offrant des avantages similaires a été entreprise. Les alternatives suivantes ont été étudiées: le système de l'Ohio College

TELECAT/UNICAT

Library Center (OCLC), le système Stanford-Ballots, le développement d'un système à base de mini-ordinateurs, les systèmes individuels des institutions et le système DOBIS (Dortmund Bibliothekssystem).

C'est cette dernière alternative qui a retenu l'intérêt des usagers. Il s'agit d'un système de gestion automatisé des activités et services de la bibliothèque. Aucune information n'est dupliquée à cause des nombreux fichiers-autorités et de la possibilité de vérifier, en accès direct, le catalogue topographique. L'attrait d'un tel système réside surtout dans le fait qu'en plus de présenter les mêmes avantages que le système TELECAT/UNICAT, il offre des possibilités d'application aux autres services et fonctions de la bibliothèque, dans un avenir relativement prochain et à un coût comparable au coût de développement de TELECAT/UNICAT pour un même niveau de service.

En juin 1976, la BNC, l'ICIST et le COU entreprenaient une rigoureuse évaluation de divers aspects techniques et fonctionnels relatifs à la performance du DOBIS MARC.

Terminé depuis le mois de janvier 1977, le rapport d'évaluation n'a cependant pas encore été rendu public par la BNC. Quels que soient les résultats de l'évaluation, les usagers de TELECAT/UNICAT devront se prononcer sur la possibilité de l'acquisition et de l'utilisation de DOBIS.

Entre temps, de nouveaux éléments sont venus modifier considérablement la situation qui avait amené les usagers de TELECAT/UNICAT à chercher une alternative aux services de UT/LAS.

En mai 1976, ce dernier, après consultation de ses principaux usagers, rendait public son plan de développement du système de même que ses priorités de développement (3) (4) (5) (6) (7). Le plan proposé permet de faire de TELECAT/UNICAT un système complet de gestion de bibliothèques. Il inclut la possibilité de la conversion rétrospective des fichiers des usagers, la disponibilité de nouveaux points d'accès aux dossiers, le développement des fichiers d'identification, la possibilité de la production de catalogues sur livres, le contrôle des acquisitions, la recherche bibliographique et l'implantation d'un système de prêt local en accès direct.

TELECAT/UNICAT

Il semble donc que l'avenir du système TELECAT/UNICAT peut être envisagé avec optimisme et que les bibliothèques universitaires pourront disposer, d'ici quelque temps, d'un système de gestion automatisé permettant une utilisation plus rationnelle de leurs ressources.

NOTES

- (1) UNICAT/TELECAT: Structure organisationnelle.
Traduit de UNICAT/TELECAT: Organisational
Structure par Pierre Deslauriers. Montréal,
Conférence des recteurs et des principaux
des universités du Québec, 1976. 10p.
- (2) TELECAT/UNICAT: rapport intérimaire soumis par le
Sous-comité des bibliothèques au Comité des
vice-recteurs aux affaires académiques. Montréal,
Conférence des recteurs et des principaux des
universités du Québec. 1976.
- (3) University of Toronto. Library Automation Systems.
Synopsis of Development Plans. Toronto, UT/LAS,
May 1976. 6p.
- (4) University of Toronto. Library Automation Systems.
Collection inquiry, reporting and Control System
(CIRC): System overview. Toronto, UT/LAS,
June 1, 1976. 15p. (Document no C1000.0)
- (5) Anttila, Erik, Planning for the future: a more
flexible file arrangement for UNICAT/TELECAT.
Toronto, UT/LAS, April 13, 1976. 7p.
- (6) Stierwalt, Ralph, Planning for the future. Toronto,
Office of Library Coordination, COU, June 21, 1976.
5p.
- (7) Deslauriers, Pierre. "UNICAT/TELECAT; évolution du
projet et perspectives d'avenir". Documentation
et bibliothèques, vol. 23, no 2 (Juin 1977).

Certaines parties de cet exposé sont tirées
de cet article.